

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille dix sept, le 02 février, à 18 heures 30, le Bureau de la communauté urbaine Orléans Métropole, dûment convoqué, s'est réuni « Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS ».

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Bureau : 27/01/2017

**ETAIENT PRESENTS :**

**BOU** : Mme Nicole WOJCIK  
**CHANTEAU** : M. Jannick VIE  
**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES  
**COMBLEUX** : Mme Marie-Claire MASSON  
**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Marie-Agnès LINGUET  
**MARDIE** : M. Christian THOMAS  
**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAUULT  
**OLIVET** : M. Matthieu SCHLESINGER  
**ORLEANS** : M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Olivier CARRE, M. Michel MARTIN, Mme Muriel SAUVEGRAIN  
**ORMES** : M. Alain TOUCHARD  
**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX  
**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU  
**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS  
**SEMOY** : M. Laurent BAUDE

**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU  
**ORLEANS** : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Olivier CARRE  
**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. David THIBERGE donne pouvoir à M. Jean-Vincent VALLIES

**ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : M. Jean-Michel BERNIER  
**INGRE** : M. Christian DUMAS  
**ORLEANS** : M. Philippe LELOUP, M. François LAGARDE, Mme Béatrice BARRUEL  
**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET  
**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Patrick PINAULT  
**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN  
**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

**Nombre de délégués composant l'assemblée ..... 29**  
**Nombre de délégués en exercice ..... 29**  
**Quorum ..... 15**

## **VIE INSTITUTIONNELLE**

### VI 01 - Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 19 janvier 2017.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 19 janvier 2017.

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### AT 01 - Projet Interives – Commune de Fleury-les-Aubrais – Acquisition d'un bien appartenant à Monsieur et Madame GOUFFAULT-PINET

Le bureau :

- a pris acte de la décision d'acquérir une maison située 16 rue de Joie à Fleury-les-Aubrais, cadastrée section AD numéro 61, d'une contenance de 447 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur et Madame GOUFFAULT-PINET, moyennant un prix global de 300 387 € et les frais afférents à la rédaction et à la publication de l'acte notarié.

Le prix global se décompose en un prix principal de 253 000 €, une indemnité de emploi de 26 300 €, une indemnité de déménagement de 3 087 € TTC selon devis communiqué, ainsi qu'une indemnité complémentaire de 18 000 € pour aider les propriétaires à réaliser les travaux de leur future maison à rénover et pour laquelle un avant-contrat a été signé,

- a autorisé Monsieur le Président à signer un avant-contrat de vente avec Monsieur et Madame GOUFFAULT-PINET, avec une faculté de substitution pour le futur aménageur, la condition particulière relative au différé de jouissance et tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire,

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

### DD 01 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin – Lotissement de la Gerbaudière (allée de la Gerbaudière) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau:

- a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin pour les ouvrages situés dans le lotissement de la Gerbaudière (allée de la Gerbaudière),

- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal,

- a constaté la comptabilisation sur le budget annexe assainissement de la communauté urbaine, d'un réseau eaux usées de 152 mètres linéaires, d'une valeur comptable de 55 000 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier,

- a constaté la comptabilisation sur le budget principal de la communauté urbaine, d'un réseau eaux pluviales de 38 mètres linéaires, d'une valeur comptable de 14 500 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier.

DD 02 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de La Chapelle-St-Mesmin – Lotissement Les Chesnats (rues des Chesnats, Jean-Jacques Rousseau, Charles de Montesquieu, Jean Le Rond d'Alembert, Jacques Diderot et impasse Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau :

- a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de La-Chapelle-St-Mesmin pour les ouvrages situés dans le lotissement Les Chesnats (rues des Chesnats, Jean-Jacques Rousseau, Charles de Montesquieu, Jean Le Rond d'Alembert, Jacques Diderot et impasse Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais),
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal,
- a constaté la comptabilisation sur le budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, d'un réseau eaux usées de 1390 mètres linéaires d'une valeur comptable de 131 278 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier,
- a constaté la comptabilisation sur le budget principal de la communauté urbaine, d'un réseau eaux pluviales de 1556 mètres linéaires, de 2 bassins et de 2 régulateurs de débits d'une valeur comptable de 164 425 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier,
- a constaté la comptabilisation sur le budget principal de la communauté urbaine, d'autres ouvrages composés de 2 déssableurs/déshuileurs d'une valeur comptable de 32 000 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier.

DD 03 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Fleury-les-Aubrais - Rue Armand Salacrou - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau:

- a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Fleury-les-Aubrais pour les ouvrages situés rue Armand Salacrou,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal,
- a constaté la comptabilisation sur le budget annexe assainissement de la communauté urbaine, d'un réseau Unitaire de 65 mètres linéaires, d'une valeur comptable de 20 000 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier.

DD 04 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune d'Olivet – Lotissement le Chapeau Rouge (rue des Alouettes) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau :

- a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune d'Olivet pour les ouvrages situés dans le lotissement le Chapeau Rouge (rue des Alouettes),
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal,

- a constaté la comptabilisation sur le budget annexe assainissement de la communauté urbaine, d'un réseau eaux usées de 202 mètres linéaires, d'une valeur comptable de 83600 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier,

- a constaté la comptabilisation sur le budget principal de la communauté urbaine, d'un réseau eaux pluviales de 191 mètres linéaires, d'une valeur comptable de 76 400 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier.

DD 05 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Chanteau – Lotissement du Château Gaillard (rue du Moulin et rue du Clos des Chênes) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition

Le bureau :

- a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Chanteau pour les ouvrages situés dans le lotissement du Château Gaillard (rue du Moulin et rue du Clos des Chênes),

- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal,

- a constaté la comptabilisation sur le budget annexe assainissement de la communauté urbaine, d'un réseau eaux usées de 475 mètres linéaires, d'une valeur comptable de 262 028 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier,

- a constaté la comptabilisation sur le budget principal de la communauté urbaine, d'un réseau eaux pluviales de 168 mètres linéaires, d'une valeur comptable de 215 478 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier.

## RESSOURCES

RESS 01 - Ressources – Déplacements d'élus – Attribution d'un mandat spécial

Le bureau :

- a attribué un mandat spécial à Monsieur Christophe CHAILLOU pour son déplacement à Paris pour assister au séminaire de formation : « La nouvelle carte intercommunale : une coopération renforcée des territoires »,

Fait à Orléans, le **03 FEV. 2017**

Le Président de la Communauté Urbaine  
Orléans Métropole

Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE ORLEANS METROPOLE  
AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté Urbaine Orléans Métropole lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de la Communauté Urbaine Orléans Métropole - Espace Saint Marc - 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle - Hôtel de Ville - Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.